

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 323

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la dernière phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« entreprises »

les mots :

« et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La France doit soutenir toutes les innovations de rupture dès lors que ces dernières bénéficieront à nos armées. Au delà des startups et des petites entreprises, les entreprises de taille moyenne et intermédiaire ne bénéficient pas de la capacité d'investissement d'un grand groupe mais sont à l'initiative de nombreux projets innovants qui gagneraient à être soutenus. Cet amendement propose donc d'élargir le soutien de l'Etat aux initiatives innovantes des PME et des ETI.